



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2023-44

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Séance du
27 novembre 2023**

Date de convocation :
17 novembre 2023

Nombre de membres :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Résultat du vote :
Pour : 14
Contre : 00
Abstention : 00

Présents :

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MME BARATAUD, MM. LAGRANDANNE, GODMÉ, MME GODMÉ

Excusés : Mme LEOBARDY donne pouvoir à Mme CHANTEGROS
M. DELOTTE donne pouvoir à M. GAUBERT
Mme VAL donne pouvoir à Mme LASCAUX

Secrétaire de séance :
Nathalie FLUHR DIFFIMBACH

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés à certains articles du budget principal 2023 doivent être modifiés, il y a lieu de procéder par décision modificative de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
014 – 739223	+ 300 €	022	- 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire,
Michel REBEYROL


